



COURCHEVEL

SAVOIE - FRANCE

Octobre 2025

Réponse enquête de la Chambre Régionale des Comptes

Réponse aux articles

Article 3.2.1 : Procédures et formations en interne dispensées pour la comptabilité d'engagement et l'utilisation du logiciel de gestion financière. Contrôles plus réguliers pour continuer de réduire le nombre de factures arrivant sans engagement.

Article 3.2.1.2 : Nouvelles procédures pour la régie d'avance pour qu'il n'y ait pas d'utilisation de carte sans bon de commande. Cela permet également de gagner du temps pour les personnes en charge de la reconstitution car le service est d'emblée identifié et permet de faire les rapprochements plus simplement.

Pour la centrale de réservation un contrat a été signé en novembre 2024 à l'arrivée du nouveau Directeur des ressources. La situation de la régie a pu être régularisée de mars 2024 à aujourd'hui. Il reste la période de décembre 2023 à février 2024 qui n'a pas encore été solutionnée. Le Directeur des ressources a rapproché le cabinet Anderlaine de la Trésorerie de Moutiers pour résoudre ce problème.

Article 1.2.3 : Le directeur ne peut signer des bons de commandes supérieurs à 4000€ sans en référer au comité de direction (délibération 2020.606).

En 2021, il n'y a pas eu de bilan hiver, un bilan été avait été effectué par la directrice marketing. Les bilans 2022, 2023, 2024 ont été effectués.

Chaque année, deux bilans de fréquentation de la station sont réalisés par G2A, ainsi qu'un bilan de satisfaction pour l'hiver réalisé par Eficeo.

Article 4.3.3 : La délibération 2025.07 concernant les primes a été votée en mars 2025.

Alexia LAINE

DG - Ordonnatrice

COURCHEVEL TOURISME
Le Coeur de Courchevel -
73122 Courchevel cedex
Tél. +33 (0)479 08 00 29
Fax +33 (0)479 08 15 63

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SG	Greffier	RHF	Sec P
Date arrivée : 28 OCT. 2025					
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Charge CCM	Charge mission	Sec PS